

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2017

Secrétaire de séance : Sophie MARTY

Absents/excusés : Martine LAFON et Quentin MICHELON

1. Délibération sur compétence PLU commune :

Depuis la création au 1^{er} janvier de la Communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes, il convient à nouveau de délibérer sur le maintien au niveau communal de la compétence PLU ou sur le transfert à la Communauté d'agglomération. Le Maire rappelle que si 25% des communes représentant 20 % de la population ne s'y opposent pas, la compétence sera obligatoirement transférée à la Communauté d'agglomération.

Le conseil souhaite maintenir sa position et conserver la compétence au niveau communal.

2. Délibération convention SDIAU

Il s'agit d'adopter l'avenant N° 2 à la convention d'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme qui fixe notamment à 621.96€ le montant de notre contribution pour l'année 2016 (calculée au prorata du nombre d'habitants).

Point adopté unanimement.

3. Bilan exploitation budgétaire 2016 – perspectives 2017 :

Au regard du compte de gestion du trésorier payeur que nous aurons à valider prochainement, voici les résultats de notre exploitation budgétaire 2016 :

- Excédent de fonctionnement 2016 de 23 878€ + une reprise de résultat de 2015 de 37 559€ soit un total de **61 434€**.
- En investissement, est à noter un déficit 2016 de 2 307€ avec une reprise de résultat 2015 de 44 297€ soit un résultat global de **41 990€**.

CCL : Pour 2017, dernière année de baisse de DGF, il s'agira de veiller à la maîtrise de nos dépenses, de poursuivre nos capacités d'investissement en préservant notre autofinancement, notamment pour les dépenses sur les espaces publics et voirie.

4. Eclairage public : réunion de travail avec le SDE09 :

Le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'ingénieur du syndicat afin de trouver des pistes visant à une économie d'énergie. Les points suivants nous sont conseillés :

- Procéder à une analyse de notre facturation écoluée
- Réaliser une étude des besoins (schéma d'aménagement lumière) selon nos divers points d'accès
- Rénover nos équipements
- Envisager peut-être une coupure totale de nos éclairages publics sur une partie de la nuit

La facturation de notre consommation 2016 s'élève à 1742€ (abonnement compris).

Fabienne VIGNES a rencontré le maire d'Arignac qui pratique sur sa commune l'extinction partielle, réalisant une économie de 50% sur ses dépenses à ce poste. Elle nous fait part des renseignements recueillis.

Au niveau national, elle indique que plus de 1000 communes ont recouru à cette pratique avec des craintes non avérées au niveau des risques sur la sécurité routière et sur une recrudescence des vols.

Par contre, il n'est pas préconisé l'abaissement de puissance des candélabres ainsi que la suppression d'un éclairage sur trois.

La solution la plus plausible tant au niveau économique qu'écologique semble être l'extinction partielle sur un moment déterminé.

Elle ajoute qu'au niveau règlementaire, le maire est responsable de l'entretien de l'éclairage mis au service de la population mais qu'il n'a pas d'obligation en terme de sa mise en service. Il fait le choix de l'éclairage qu'il souhaite mettre en place sur sa commune.

Le débat est ouvert :

Babeth ROUGE pense qu'il faudrait tout de même vérifier la législation dans ce domaine en terme de responsabilité du maire. Elle ajoute que c'est une action à voir au niveau national pour un bénéfice économique et une lutte contre les nuisances environnementales.

Denis BELARD préconise que nous fassions le point sur les endroits qui ne nécessitent pas d'éclairage (hors voirie principale) et peut-être procéder à des échanges possibles (ex : suppression de deux candélabres sur la place de la mairie et un sur le lotissement de la prado.

Claude FOLTRAN préfère que nous mettions l'accent sur la sécurité plutôt que de privilégier des économies d'énergie et l'aspect environnemental. Il propose que nous réalisons une coupure sur un moment de la nuit que nous aurons déterminé afin de se rendre compte du résultat.

Au vu des échanges, **il est retenu majoritairement** de procéder dans un premier temps à un état des lieux en terme de nécessités d'éclairage et de se rapprocher du SDE09 pour vérifier la pertinence et la faisabilité techniques des propositions suivantes :

- Supprimer les lieux inutiles
- Couper des axes mineurs à l'exception du chemin de la frau et de la départementale
- Récupérer la fourniture pour procéder à des échanges d'éclairage quand c'est possible
- Evaluer de nouveaux besoins

5. Communauté d'agglomération : information

Le Maire communique des éléments sur la gouvernance de cette nouvelle structure :

- 1 président, 14 vice-présidents et 9 membres de bureau
- 14 commissions présidées par un vice-président
- Le recrutement d'un DGS au 1^{er} février

QUESTIONS DIVERSES :

Information Handitour : 31/05 au 02/06/2017 avec un départ de Loubières : action de sensibilisation scolaire au handicap, portée par des personnes en situation de handicap auprès d'enfants et de jeunes d'établissements scolaires et périscolaires à travers de l'Ariège).

Logements communaux et logement social : prévoir double vitrage ou technique apparentée si les fenêtres sont étanches – prévoir bardage sur mur borgne ouest à cause de son exposition au mauvais temps. L'objectif de ces travaux étant d'offrir des logements en conformité

En raison d'une difficulté rencontrée pour trouver le lotissement de la plaine lors d'une intervention des pompiers, il est proposé de déplacer le panneau indiquant ce dit lotissement au niveau bord de la route départementale et peut-être prévoir un changement de nom pour éviter les confusions car il existe aussi l'impasse de la plaine.

La séance est levée.